

MAIRIE DE CHEVRIERES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 01 JUIN A 19h15

Présents : M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, Mme COTTE Florence, M. FOSSE Pierrick, M. MAURE Mickaël, M. MESTRE Etienne, M. MONTEL Emmanuel, M. ODIER Patrick, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés : M. BONNET Fabien, M. COLOMB Nicolas, Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie

Absent :

Ordre du jour : *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, VOIRIE : choix de l'entreprise pour les travaux 2021, VOIRIE : Programme 2022-2024, Vente de foins sur pieds, Admission en non-valeur de produit irrécouvrables, Questions diverses*

A noter que le conseil municipal fait l'objet d'une diffusion en direct sur les réseaux sociaux.

1. Approbation du CR de la séance du 20 Avril 2021

Le compte rendu de la séance du 20 Avril a été adopté à l'unanimité.

2. VOIRIE : choix de l'entreprise pour les travaux 2021

M. REVOL expose au conseil municipal que les entreprises CHAMBARD et CHEVAL nous ont fait parvenir leur devis pour les travaux de voirie de 2021 prévus lors du dernier conseil.

travaux devisés	CHAMBARD	CHEVAL
Aménagement Point Propre Route de Roybon	5 195,75 €	5 432,00 €
Allée de la Mathieu	5 538,60 €	4 496,00 €
Allée de Charpenay	15 887,90 €	13 301,00 €
Chemin de Mont-Sanglard	10 739,40 €	8 719,00 €
Chemin de Courbon	8 991,09 €	10 102,50 €
TOTAL TRAVAUX H.T.	46 352,74 €	42 050,50 €

M. le Maire rappelle que le montant avait été prévu au budget ; Celui-ci dépasse le montant des travaux subventionnables restant à effectuer sur le dossier ouvert.

Après avoir comparé les différents devis et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire effectuer les travaux par l'entreprise CHEVAL et d'essayer de négocier une remise
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document afférent au dossier.

3. VOIRIE : Programme 2022-2024

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal, que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de refaire les travaux de voiries sur les chemins suivants

- Chemin des Fariteux et Charbonnières : chemin avec partie privée et partie publique
- Chemin de la Buissonnière (de la maison DARLET, jusqu'à chez Cristelle Berthuin , chemin rural non goudronné à ce jour)
- Chemin des Coutouilles : du pont jusqu'à la maison Guilhermond
- Montée de Charne (de chez Jean-Come BUISSON jusqu'à chez Vincent Joly)
- Chemin du Gollat (allée du freduret) jusqu'à P. SAGE
- Allée de Blagneux (chemin en gravier qui va jusqu'à chez Cédric Giroud)
- Passage Maisonne

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la tournée des chemins avec Mr BORDEL Christian, expert en ingénierie, un chiffrage pour le programme triennal de gros travaux sur la voirie a été établi.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 206 285.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** d'effectuer ces travaux avec un ordre de priorité revu chaque année en fonction des urgences,
- **Sollicite** auprès du Conseil Général dans le cadre de « grosses réparations et amélioration de la capacité des voies communales » du programme triennal une aide la plus élevée possible
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

Il est a noté que seul un des deux chemins « Chemin de la Buissonnerie » ou « Chemin de Fariteux et Charbonnière » sera fait.

M. REVOL souligne que si seul le chemin de la Buissonnerie est remis en état, la maison Achard ne sera plus desservie, il faut donc prévoir de faire les travaux du chemin de Buissonnerie et le chemin de Fariteux et charbonnière (partie publique).

M. CHANRON informe le conseil que le chemin de Mouze limitrophe avec Saint-Appolinard est très très abimé et que la mandature précédente avait demander à la mairie de Saint-Appolinard de partager les frais afin de remettre en état ce chemin. En ce temps, la commune de Saint-Appolinard n'était pas d'accord.

M. le Maire propose d'aller voir les dégâts et de recontacter la mairie de Saint-Appolinard.

Mme CHOLET rappelle qu'au dernier conseil, il avait été également évoqué de remettre en état le chemin qui part des Terrifaux et qui arrive à Quivières (chemin non carrossable). M. le Maire propose au conseil de faire revenir M. Bordel pour une estimation des travaux du chemin de Mouze et du chemin des Terrifaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents

4. Vente de foin sur Pieds

Monsieur le Maire rappelle que la prairie communale située au « pré Michaud » est exploitée par la ferme de Blagneux et de ce fait, il faut prendre une délibération pour le prix de vente du foin.

M. le Maire se retire de la salle afin que le conseil municipal délibère sur le sujet.

M. REVOL, adjoint au maire, précise que cette année, la ferme prévoit de récolter sous un autre mode de récolte dont la quantité de foin est difficile à évaluer. Il propose au conseil de fixer le prix de vente à l'identique de l'année dernière à savoir 125 €.

Sur proposition de M. REVOL,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** le prix de vente du foin à 125 euros
- **ACCEPTE** de facturer ce foin à la ferme de Blagneux.
- **AUTORISE** M. REVOL adjoint au Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

5. Admission en non-valeur de produit irrécouvrable

VU l'état du produit irrécouvrable sur ce budget dressé et certifié par le Receveur Municipal qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme portée audit état et ci-après reproduite

VU le Code des Communes – Art. R 241 4

VU également les pièces à l'appui

Considérant que la somme dont il s'agit n'est point susceptible de recouvrement, que le Receveur Municipal justifie de poursuites exercées sans résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur, la somme ci-après, à savoir : six cent cinquante-neufs euros et quarante-quatre centimes (649.44 €) dont le détail est présenté ci-dessous :

Exercice	Référence de la Pièce	Nom du redevable	Montant
2004	T-61	EDF GDF	657.64
2017	T-710641030012	DOREY REGIS	1.8
	<u>TOTAL</u>		<u>659.44 €</u>

6. Questions Diverses

- ✓ Organisation des prochaines élections :

Les élections régionales et départementales se dérouleront les mêmes jours à savoir le dimanche 20 juin pour le premier tour et le dimanche 27 juin pour le second tour. Les groupes concernant les assesseurs ont été effectués.

- ✓ Planification des prochains conseils municipaux :

M. le Maire propose de réunir un conseil municipal le 06 Juillet 2021 et de prévoir le suivant d'ici fin août. Tous sont d'accord.

Après avoir épuiser l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 20h20